

Editorial

Plus d'un demi-siècle de santé au travail en Tunisie, ... et ce n'est qu'un début : un système estropié

Bien que la Tunisie ait réussi le pari de la couverture médicale de l'essentiel des travailleurs du secteur privé et d'une partie du secteur public, le système de prévention des risques professionnels reste estropié voire dandinant.

En effet, cette couverture médicale a certes bien réussi, quand elle existe, à placer et à maintenir le travailleur dans un emploi généralement convenant à ses aptitudes physiologiques et psychologiques mais a par contre déséquilibré le système de prévention par son hypertrophie. Cette dernière s'est faite aux dépens de travail de terrain (tiers temps) en raison des exigences parfois excessives de rentabilité appréciée à travers le nombre de visites médicales systématiques effectuées. D'ailleurs, rares sont les entreprises ou les groupements de médecine du travail qui ont recruté au sein de leur équipe de prévention d'autres profils de préventeurs que le médecin. L'ingénieur de sécurité, le psychologue du travail ou le toxicologue demeurent très peu sollicités. On croupit ainsi dans une logique de prévention secondaire reléguant au second plan la surveillance des conditions du travail et la maîtrise des risques professionnels. Cette dernière ne se réalise généralement qu'en aval de la constatation d'un état morbide aigu ou chronique pouvant être en rapport avec le travail.

D'ailleurs les CSST censés être le **moteur de la prévention** et de l'amélioration des conditions du travail dans les entreprises sont généralement en hibernation souffrant de l'engagement hésitant aussi bien des représentants des salariés que du chef d'entreprise. *Dans beaucoup de cas, la réunion de constitution d'une telle structure est à la fois la première et la dernière.*

La responsabilisation solennelle de l'employeur au vu des nouvelles dispositions de l'article 152-2 du code du travail aurait pu rééquilibrer l'édifice mais l'absence d'une véritable feuille de route énonçant de manière explicite toutes ses obligations en matière de santé et sécurité au travail et indiquant les actions à mettre en œuvre pour maîtriser tel ou tel risque compromet de

facto cette invitation légale à l'engagement dans la prévention primaire.

Ceci rend inéluctablement illisible les limites de la responsabilité des acteurs au sein de l'entreprise certes mais aussi celle des structures d'inspection et de contrôle qui ont fait preuve jusque là d'une efficacité toute relative. Le renforcement de ce corps, sa formation pointue et sa dotation de moyens de détection des risques professionnels permettront une efficacité accrue de leur intervention d'inspection et de contrôle du respect de la législation du travail.

La palliation à ces carences structurelles et réglementaires permettra d'inscrire la santé au travail dans une **logique de prévention primaire dont l'objectif ultime est la maîtrise des risques professionnels et la préservation de la santé physique et mentale du travailleur**

Cette démarche doit reposer sur une politique de prévention plus ambitieuse à même de développer la capacité de veille et d'anticipation des évolutions des risques professionnels et de booster la recherche sur la santé et la sécurité au travail mettant à contribution les ressources et les structures déjà opérationnelles. Pour faire face à la complexité des besoins, ces dernières requièrent une redéfinition de leurs attributions et une redynamisation de leur fonctionnement avec optimisation du travail en réseau.

La sensibilisation aux risques professionnels doit être prévue dès le stade de la formation initiale et doit concerner toutes les filières de formation sans s'astreindre aux spécialités technologiques ou scientifiques. **Le but est d'ancrer chez la population active présente et future une culture de sécurité au travail à même de contrer les risques inhérents au travail ou aux conditions dans lesquelles ce dernier est réalisé.**

*Pr Abdelmajid Ben Jemâa
Professeur de médecine de travail
à la faculté de médecine de Tunis*